



Pont-Saint-Esprit

La députée Annie Chapelier a visité la résidence Notre-Dame-de-la-Blache

« Cette rencontre s'est faite à l'initiative de la députée au cours de laquelle, un tour d'horizon sur l'actualité générale, a pu être abordé ainsi que plusieurs sujets », a expliqué Daniel Desbrun, le directeur du centre hospitalier. Il a annoncé : « La labellisation de notre hôpital dans la nouvelle catégorie "Hôpitaux de proximité" (loi de juillet 2019) porte sur la transformation du système de santé. Nous avons proposé de recevoir la ministre de la Santé au regard de l'exemplarité de notre établissement. »

Un partenariat avec PSE-Santé

Il a aussi développé les difficultés à faire aboutir certains projets (Accord ARS, financement), et notamment les besoins d'une Unité de soins de longue durée (USLD), l'hospitalisation de jour en SSR et la labellisation du Pasa de la résidence Augusta-Besson de Saint-Paul-les-Fons, les ruptures de stocks de médicament préjudiciable à la prise en charge des patients. Le directeur est revenu sur le partenariat avec PSE-Santé qui n'a pas avancé cette année avec la création d'une CPTS (communauté professionnelle territoriale



Annie Chapelier, Daniel Desbrun : une visite enrichissante.

de santé), mise en place d'une consultation de médecine générale gérée par les médecins de ville et les médecins hospitaliers. « Cette visite a été enrichissante. Nous avons abordé quatre points essentiels », a expliqué la députée. « Pont-Saint-Esprit va devoir faire un choix pour installer un service de radiologie. Ils se sont tournés vers l'hôpital de Bagnols. Le CHU est dans une logique d'équilibre entre le privé et le public. Une entente entre les deux serait souhaitable. Le CHU envisage, également, l'installation d'un scanner. » La fin du numerus clausus « permet d'éviter que les étu-

diamts français partent en Roumanie, pour effectuer leurs études de médecine. Cette mesure entraîne la nécessité de trouver davantage de lieux de stage. Les stagiaires vont devoir aller dans les territoires ruraux. Les internes ne viennent plus au CH de Pont, car le bureau des internes de Montpellier a retiré cet établissement de la liste des lieux de stage potentiels. C'est le CHU de Nîmes qui concentre l'ensemble des internes ». Concernant le stock des médicaments, « une mission est en cours, elle a été confiée à Jacques Biot visant à procéder à l'analyse des causes profondes de la situation, notamment en

matière de choix industriels. Les conclusions de ce rapport doivent être rendues dans un délai de trois mois. En complément du comité de pilotage chargé de la stratégie de prévention et de lutte contre les pénuries de médicaments et ses sept groupes de travail, Jacques Biot a été nommé à la tête d'une mission ministérielle pour analyser la dimension industrielle des causes de ruptures de stock de médicaments. Avec une équipe de trois experts, un interne en pharmacie, une inspectrice de l'IGAS et un ingénieur des Mines, Jacques Biot doit rendre sa copie ».

Enfin, le quatrième point abordé est PSE-Santé et CH de Pont. « Il y a deux objectifs : un CPTS et favoriser les consultations générales avec des médecins de ville et de l'hôpital. PSE-Santé, c'est six médecins et plusieurs paramédicaux. Pas de lieu physique. Une coordinatrice gère leurs interventions », a confié Annie Chapelier.

● DON DU SANG

La prochaine collecte aura lieu, jeudi 30 janvier, espace animation au centre hospitalier, de 14 h à 19 h.

► Correspondant Midi Libre : 06 10 60 20 38